

# Concours photo JEMEB règlement

## Règle 1 : objet

Dans le cadre de la « fête des jardins », l'association JEMEB organise un concours de photographies suivi d'une exposition. Il s'agit de découvrir le monde du jardin à travers des photos mais aussi de participer à la sensibilisation et la protection de la nature.

## Règle 2 : participant

Le concours est ouvert à tous les adhérents JEMEB. Les membres du jury peuvent participer mais ne peuvent pas voter pour leur photo. Les participants garantissent être l'auteur de leurs photos, ne pas avoir dérangé des espèces et avoir respecter l'environnement. Les photographies dérogeant à ces règles ne seront pas acceptées.

## Règle 3 : photographies

- Le thème retenu est : *La vie dans mon jardin.*
- photographie noir et blanc ou couleur, en format jpeg
- qualité minimum 300dpi
- traitement de l'image: un travail minimum est accepté tel que balance des couleurs, luminosité/contraste, accentuation. Le recadrage est accepté mais le jardin doit rester l'élément principal de la photo.  
L'auteur confirme que les images sont conformes à la prise de vue originale et n'a fait usage d'aucun trucage.

## Règle 4 : déroulement du concours

Les photographies sont à envoyées par mail à l'adresse suivante :

[concoursjemeb@gmail.com](mailto:concoursjemeb@gmail.com)

avec un commentaire inclus dans le bulletin de participation (ci-dessous) et qui constituera la légende accompagnant chaque photo lors de l'exposition.

Le nombre de photo est limité à 3 par participant.

Les photographies seront sélectionnées par un jury composé des membres de l'association : membres du CA et personnes ayant une expérience en photographie.

### Règle 5 : ouverture et clotûre du concours

du 1<sup>er</sup> Février au 31 août 2026 minuit

### Règle 6 : les catégories, les prix

Le jury sélectionnera 20 œuvres qui constitueront l'exposition.

Les 5 gagnants seront sélectionnés par un vote du jury et un vote du public pendant l'exposition (jusqu'au dimanche 18 octobre 15h).

Les résultats seront annoncés ce même jour à 16h00 et communiqués aux gagnants par mail.

Les prix seront des lots offerts par les exposants.

### Règle 7 : l'exposition

Les participants à ce concours autorisent les organisateurs du festival « jardins en fête à Herbignac » à reproduire les photographies sélectionnées pour l'exposition, pour des nécessités de promotion et ceci à but non lucratif, sur le site internet, dans la presse ou autre média. Le nom de l'auteur sera obligatoirement mentionné.

JEMEB prend en charge l'impression le tirage. JEMEB s'engage à ne pas vendre ces photographies mais garde la propriété pour les utiliser lors de forum ou animation ultérieurs.

### Règle 8 : acceptation du règlement

La participation au concours photo et la signature de ce bulletin vaut acceptation de ce règlement.

NOM prénom : \_\_\_\_\_

adresse mail : \_\_\_\_\_

	intitulé	lieu prise de vue	anecdote
Photo 1			
Photo 2			
Photo 3			

**Si des personnes se trouvent sur la photo, merci de leur faire signer également ce règlement donnant l'autorisation du droit à l'image !**

Signature de l'auteur des photos	Signature des personnes photographiées (spécifier nom et prénom)
----------------------------------	--

